

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 498

Artikel: Lutter en Suisse et dans le tiers monde
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016474>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tiers monde : trois goulets d'étranglement

des normes, par exemple). Mais au départ les positions étaient assez tranchées et significatives pour qu'on les rappelle ici : elles donneront une idée juste de la portée de la revendication avancée par la Fédération genevoise de coopération.

On imagine mal l'état de dépendance qu'a entraîné dans les pays en développement l'exportation massive de la technologie occidentale

Lutter en Suisse et dans le tiers monde

Art. 3. "Le développement n'est pas le rattrapage ou la copie du modèle industrialisé, société de consommation ruineuse pour les ressources terrestres; ni une modernisation à tout prix des économies nationales du tiers monde au mépris des cultures et traditions locales; il ne se confond nullement avec l'extension des sociétés multinationales qui recherchent la clientèle riche des pays pauvres et, par là-même perpétuent l'inégalité sociale dans le tiers monde".

Art. 6. "La coopération, terme souvent ambigu, suppose un courant d'échanges bilatéral ou multilatéral entre partenaires sur pied d'égalité. Ce n'est pas un simple transfert de fonds ou de technicité de pays riche à pays pauvre. Elle est un échec si elle n'aboutit pas à une prise de responsabilités par les populations mêmes et se solde par un exode des cerveaux, par exemple".

Art. 8. "Les projets de coopération des associations membres de la Fédération genevoise de coopération doivent tendre à la suppression des causes de la domination des riches sur les pauvres en contribuant à met-

(en 1975, sur environ 3,5 millions de brevets d'invention déposés, 6% provenaient des pays en développement) : dans la fin des années soixante, par exemple, le Mexique et le Pakistan ont dû déboursier près de 16% de leurs propres devises, gagnées par leurs exportations, pour le paiement de l'importation de technologie (Turquie, 10% en 1968, Argentine, 6,5% en 1970, etc.). D'où la définition d'un front commun des pays en développement, articulé, "grosso modo", sur les constats suivants (cf. la documentation du Service information tiers monde No 4/78 - adresse utile : case postale, 3000 Berne 9) :

— Les coûts, sous forme de devises chèrement

tre sur pied des structures économiques, politiques et sociales favorisant la libération des hommes, tant en Suisse que dans le tiers monde. La Fédération reconnaît que les travailleurs étrangers représentent le tiers monde interne de notre pays; elle s'efforce de favoriser la prise de conscience de cette réalité par le peuple suisse et de contribuer à l'amélioration du sort de cette catégorie sociale".

La "déclaration de principe" qui sous-tend les activités de la Fédération genevoise de coopération (membres, entre autres : Terre des hommes, le Mouvement populaire des familles, la Commission du tiers monde de l'Eglise nationale protestante) est suffisamment explicite pour se passer de commentaires, au moins dans les trois articles que nous reproduisons ci-dessus. On ne s'étonnera pas donc de ce que le premier critère de "sélection" des projets que la Fédération soumettra en vue de leur subvention, par l'Etat, la Ville de Genève ou les communes, soit que "le projet doive répondre à un besoin exprimé par ses promoteurs autochtones, mais surtout par les bénéficiaires eux-mêmes" et que le but recherché soit, en première ligne, l'"autonomie" des efforts entrepris.

acquises, grèvent dangereusement les balances de paiements des pays en développement. Les dépenses, uniquement pourse procurer brevets, licences, droits commerciaux et conseils ont atteints, pour 1970, 1 milliard 500 millions de dollars; on peut très bien estimer que cette somme doit être multipliée par six, aujourd'hui.

— L'achat de technologie, très fréquemment, est lié à des conditions qui obligent à importer conjointement des produits de base, produits demi-finis, des équipements d'usine et les pièces de rechange; par là les coûts des importations augmentent, la production est rendue beaucoup plus chère dans les pays en développement.

— Souvent l'obtention de cette technologie est liée, sévèrement, à une limitation contractuelle des exportations de produits déterminés ou vers certains pays. De telles limitations font obstacle à une pleine utilisation des moyens techniques ainsi acquis, cela signifie un rétrécissement des limites de la concurrence commerciale des gouvernements et des entreprises du tiers monde.

— Les gouvernements des pays acquéreurs de technologie se voient souvent contraints de "porter secours" à la mise en place de ces moyens techniques désirés par des garanties sur les bénéfices et les tarifs, par des facilités fiscales, douanières, monétaires. Les entreprises des pays en développement sont affaiblies, de cette manière, au profit des "producteurs" de technologie.

— L'importation de technologie étrangère diminue ou rend impossible "l'auto-développement" de moyens techniques indigènes. La dépendance obligée aux producteurs étrangers de technologie se trouve ainsi renforcée pour de très longues années; la capacité autonome de se développer reste de cette manière insuffisante.

D'où un projet de "code de conduite" dont les accents principaux étaient à l'origine :